



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

Pour action	CEC
Pour info	NAS



DECISION DU PRESIDENT n°02/2023

Objet : Commune de Lentilly / Plan local d'urbanisme / Modification n°4 / Avis du SOL

VU les articles L. 131-4, L. 132-7 et L. 153-16 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération n°21/2022 du Comité Syndical du 31 mai 2022 donnant délégation au président pour émettre un avis sur les révisions simplifiées et les modifications des PLU devant être compatibles avec le SCoT de l'Ouest Lyonnais ;

VU le dossier relatif à la modification n°4 du PLU de la commune de Lentilly reçu le 2 décembre 2022 ;

Le Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

EMET un avis favorable sur la modification n°4 du PLU de la commune de Lentilly ;

Fait à Vaugneray, le 13 janvier 2023

Morgan GRIFFOND
Président

